

SEANCE DU 11 AVRIL 2023



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :
2023 - 011

L'an deux mil vingt-trois et le onze du mois d'avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

Étaient présents : Renée JEANNERET Maire, Alain FILIPPI, Catherine DAGUET, Franck MATHIEU, Michel GANDON, Jean-Pierre LION adjoints, Alain BROSSARD, Laura BONHOMME, Régis AMIOT, Manon PETERS, Valérie PEY-PATIN, Karine CHAMPIE, René BONNET, Reynald CADORET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC, Anthony BORGNIC et Nadine QUENNESSON conseillers municipaux.

Absents excusés : Danielle STAES (pouvoir à Renée JEANNERET) ; Benjamin RODSPHON (pouvoir à Franck MATHIEU) ; Arlette DURIEZ (pouvoir à Reynald CADORET) ; Josiane BRENIER (pouvoir à René BONNET).

Absents : Marie-Christine BROSSARD

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	18	4	22

**Objet de la délibération : Vote du budget primitif 2023
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire dépose sur la table le projet de Budget Primitif 2023 du service de l'assainissement. Elle demande au conseil municipal de l'examiner et de le voter s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2023 chapitre par chapitre,

Après avoir fait la reprise anticipée du résultat de fonctionnement déficitaire, à la majorité (7 voix CONTRE : MM DURIEZ-BRENIER-BONNET-CADORET-DARRIGOL-DUBUC-BORGNIC)

VOTE le Budget Primitif SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2023, qui se décompose de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	106 241.00 €	Recettes	106 241.00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)	7 433.05 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 108.00 €
011 - Charges à caractère général	4 000.00 €	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	53 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	92 100.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	433.00 €
66 - Charges financières	1 635.00 €	77 - Produits exceptionnels	50 700.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 072.95 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	657 475.97 €	Recettes	657 475.97 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 108.00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	565 287.97 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 415.00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 100.00 €
21 - Immobilisations corporelles	5 000.00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	88.00 €
23 - Immobilisations en cours	644 952.97 €		

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Renée JEANNERET



Le secrétaire de séance
Alain BROSSARD



Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20230411-DEL-2023-04-011-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

¹ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de la Justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.